



Décision du Maire n°2023-025

Objet : demande de subvention - Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes

Corine Maironi-Gonthier, Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne, Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 qui charge Madame le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant.

DECIDE :

Article 1 :

De déposer deux dossiers demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) pour les opérations suivantes :

1. Réfection de diverses voiries, évaluée à 100 189.90 €HT
2. Etude de faisabilité architecturale pour la restructuration de l'Église de Longefoy, évaluée à 45 000 €HT

Ces demandes seront faites pour le montant maximum possible prévu dans le cadre du FDEC.

Article 2 :

La présente décision sera portée à l'information des membres du Conseil municipal, inscrite dans le registre des décisions et publiée sur le site internet de la Commune, ville-aime.fr.

Fait à Aime-La-Plagne, le 19 Octobre 2023

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER